

JCDECAUX SA

Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote

En application de l'article L.233-8 II du code de commerce et de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		théoriques⁽¹⁾	exerçables⁽²⁾
31/01/2015	224 012 516	224 012 516	224 012 516

⁽¹⁾ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

⁽²⁾ Nombre calculé « net » des actions privées de droits de vote.